

**POUVOIR A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2023**

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Agissant en qualité d'administrateur de l'association Ireps Nouvelle-Aquitaine, ayant son siège social au 6 Quai de Paludate, 33800 Bordeaux,

Constitue pour mandataire :

Également administrateur de l'association,

A l'effet de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire convoqué pour le **MARDI 27 JUIN 2023 à 14 heures** au Greet Hôtel, 114 route de Royan 16710 SAINT-YRIEIX sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation du procès-verbal de la précédente Assemblée Générales du 30 juin 2022.
- Lecture du rapport moral du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture du rapport financier du Trésorier au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du Conseil d'Administration.
- Approbation des conventions décrite dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes.
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.
- Nomination d'administrateurs ; renouvellement par tiers
- Pouvoir à donner en vue des formalités.
- Rapport d'activités 2022 et perspectives.
- Questions diverses.

En conséquence, assister à l'Assemblée, signer le registre de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Signature

NB : Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenu par un membre présent est fixé à trois.